Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE, ÉNERGIE ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité

NOR: INDR1117736A

La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'économie numérique,

Vu le code de commerce, notamment son article L. 410-2;

Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 111-54 et ses articles L. 337-1 et suivants ;

Vu le décret nº 2009-975 du 12 août 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité;

Vu l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité;

Vu l'avis de la Commission de régulation de l'énergie en date du 28 juin 2011,

Arrêtent :

- **Art. 1**er. Les tarifs réglementés de vente hors taxes de l'électricité mentionnés à l'article L. 337-1 du code de l'énergie susvisé et définis par l'arrêté du 12 août 2010 susvisé sont augmentés en moyenne :
 - de + 1,7 % pour le tarif bleu;
 - de + 3.2 % pour le tarif jaune;
 - de +3.2 % pour le tarif vert.

Les nouveaux barèmes, accompagnés des dispositions annexes relatives aux périodes tarifaires, au calcul de la puissance réduite, au calcul de la puissance facturée, à la facturation de l'énergie réactive et à la majoration liée à la rémanence d'octroi de mer, sont annexés au présent arrêté.

- **Art. 2.** Le tarif « Universel B » est supprimé. Si aucun choix n'a été opéré par le client dans un délai d'un an à compter de la date d'effet de la suppression, la correspondance tarifaire applicable est le tarif « bleu » option « heures creuses » si la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kilovolt-ampères ; et le tarif « jaune » option « utilisation moyenne » si la puissance souscrite est supérieure à 36 kilovolt-ampères.
- **Art. 3.** Le tarif « B modulable » du tarif « vert » est supprimé. Si aucun choix n'a été opéré par le client dans un délai d'un an à compter de la date d'effet de la suppression, la correspondance tarifaire applicable est le tarif « vert » option « B EJP » avec la même version que précédemment à la suppression.
- **Art. 4. –** Le tarif « C modulable » du tarif « vert » est supprimé. Si aucun choix n'a été opéré par le client dans un délai d'un an à compter de la date d'effet de la suppression, la correspondance tarifaire applicable est le tarif « vert » option « C EJP » avec la même version que précédemment à la suppression.
 - **Art. 5. –** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2011.
- **Art. 6.** La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et le directeur général de l'énergie et du climat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juin 2011.

Le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de l'énergie et du climat, P.-F. Chevet La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Pour la ministre et par délégation : La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, N. HOMOBONO

ANNEXE

Prix hors taxes $^{(u)}$ au : 01/07/2011

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES pour clients résidentiels

 $EN\;EXTINCTION\;\text{-}\;n'est\;plus\;propos\'e\;\text{-}\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;\grave{a}\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;\grave{a}\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;de\;l'option\;Base\;pour\;les\;puissances\;souscrites\;de\;18\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;de\;19\;kVA\;inclus\;a\;36\;kVA\;inclus\;a$

Option Base	Abonnement	Prix de l'énergie
	annuel	(c€/kWh)
PS en kVA	(C)	
3	54,48	8,06
6	64,32	8,12
9	74,52	8,31
12	115,80	8,31
15	133,08	8,31
18	181,20	8,31
24	293,64	8,31
30	406,08	8,31
36	518,40	8,31

Option	Abonnement	Prix de l'éner	gie (c€/kWh)
Heures Creuses	annuel	Heures Pleines	Heures Creuses
PS en kVA	(C)		(8 h/jour)(*)
6	77,64	9,16	5,67
9	92,52	9,16	5,67
12	153,60	9,16	5,67
15	180,12	9,16	5,67
18	204,60	9,16	5,67
24	439,44	9,16	5,67
30	541,44	9,16	5,67
36	623,64	9,16	5,67

⁽a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

 $^{(\}sp{*})$ Les horaires sont déterminés localement par les gestionnaires des réseaux de distribution.

Prix hors taxes $^{\mathbb{R}}$ au :

01/07/2011

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES

pour clients non résidentiels

(domestiques collectifs, agricoles, professionnels et services publics non communaux, communaux et intercommunaux)

Option Base	Abonnement	Prix de l'énergie
	annuel	(c€/kWh)
PS en kVA	(€)	
3	81,12	8,21
6	97,80	8,29
9	111,84	8,29
12	158,04	8,29
15	178,20	8,29
18	201,96	8,29
24	405,36	8,29
30	484,08	8,29
36	564,00	8,29

Option	Abonnement	Prix de l'éner	gie (c€/kWh)
Heures Creuses	annuel	Heures Pleines	Heures Creuses
PS en kVA	(€)		(8 h/jour)(*)
6	88,80	8,56	5,51
9	123,72	8,56	5,54
12	179,64	8,56	5,54
15	220,92	8,56	5,54
18	261,36	8,56	5,54
24	496,44	8,56	5,54
30	642,00	8,56	5,54
36	783,96	8,56	5,54

⁽a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}})$ Les horaires sont déterminés localement par les gestionnaires des réseaux de distribution.

Prix hors taxes $^{(e)}$ au :

01/07/2011

TARIF BLEU - OPTION TEMPO pour clients résidentiels en métropole continentale

	Abonnement	Prix de l'énergie (cC/kWh)					
Puissance souscrite	annuel	Jours	Bleus	Jours Bla	incs (43 j)	Jours Roi	uges (22 j)
PS en kVA	(C)	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures
		Creuses	Pleines	Creuses	Pleines	Creuses	Pleines
9	89,88	4,02	5,19	6,57	8,18	13,92	39,72
12	166,80	4,02	5,19	6,57	8,18	13,92	39,72
15	166,80	4,02	5,19	6,57	8,18	13,92	39,72
18	166,80	4,02	5,19	6,57	8,18	13,92	39,72
24-30	354,12	4,02	5,19	6,57	8,18	13,92	39,72
36	443,88	4,02	5,19	6,57	8,18	13,92	39,72

TARIF BLEU - OPTION TEMPO pour clients non résidentiels en métropole continentale EN EXTINCTION - n'est plus proposé

	Abonnement		Prix de l'énergie (c€/kWh)				
Puissance souscrite	annuel	Jours	Bleus	Jours Bla	ncs (43 j)	Jours Roi	uges (22 j)
PS en kVA	(€)	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures	Heures
		Creuses	Pleines	Creuses	Pleines	Creuses	Pleines
9	122,52	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
12	190,68	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
15	190,68	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
18	190,68	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
24-30	395,88	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16
36	495,96	4,10	5,36	6,50	8,41	14,78	42,16

⁽a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPL), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22 h à 6h.

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche).

Les Dimanches sont des jours Bleus.

Prix hors taxes $^{(u)}$ au :

01/07/2011

TARIF BLEU pour éclairage public

Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Abonnement annuel (€/kVA)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
avec et sans comptage (b)	74,64	4,96

Illuminations (c): OPTIONS SUPPRIMEES, correspondance tarifaire : tarif Bleu pour éclairage public modalités introduites en 1987 et 1997

Cette grille sera supprimée le 15/08/2011 conformément à l'arrêté DEVE1019639A du 12/08/2010

Sur réseau	Saison	Abonnement annuel	Prix de l'énergie
		(C/kVA)	(cC/kWh)
Eclairage Public	Hiver	74,64	cf. contrat
	Elé	74,64	EP existant
Distribution Publique	Hiver	74,64	4,96
	Eté	74,64	4,96

Anciennes modalités : OPTIONS SUPPRIMEES, correspondance tarifaire : tarif Bleu pour éclairage public modalités introduites en 1987 et 1997

Cette grille sera supprimée le 15/08/2011 conformément à l'arrêté DEVE1019639A du 12/08/2010

		Terme fixe	Abonnement annuel		Prix de l'énergie	
		(C/an)	(C/kVA)		(c€/kWh)	
				Base	Heures Pleines	Heures Creuses
Abonnements	Option Base		16,44	10,12		
avec comptage	Option Heures Creuses	17,04	34,68		10,12	5,57
Abonnements	Eclairage matin & soir		87,48	5,57		
en l'absence	Eclairage soir seul		72,96	5,57		
de comptage	Feux signalisation (d)		281,64	5,57		
	Illuminations été		33,72	5,57		

⁽a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

⁽b) La variante sans comptage est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

⁽c) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

⁽d) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

Prix hors taxes $^{(a)}$ au :

01/07/2011

TARIF BLEU - OPTION EJP en métropole continentale. EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Pour clients résidentiels

Option EJP	Abonnement	Prix d'énergie (cC/kWh)		
Puissance souscrite	annuel	Heures	Heures de	
PS en kVA	(C)	Normales	Pointe Mobile	
9	122,04	6,52	41,75	
12	122,04	6,52	41,75	
15	122,04	6,52	41,75	
18	122,04	6,52	41,75	
36	410,16	6,52	41,75	

Pour clients non résidentiels (domestique collectif, agricole, services publics non communaux, communaux et intercommunaux)

Option EJP	Abonnement	Prix d'énergie (c€/kWh)	
Puissance souscrite	annuel	Heures	Heures de
PS en kVA	(€)	Normales	Pointe Mobile
12	154,92	6,39	41,34
15	154,92	6,39	41,34
18	154,92	6,39	41,34
36	447,48	6,39	41,34

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

Pointe Mobile : 22 jours de 18 heures, de 7 heures à 1 heure le lendemain. Les Jours Pointe Mobile sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars.

Prix hors taxes $^{(\epsilon)}au$:

01/07/2011

TARIF BLEU pour fournitures diverses

Télé-distribution

Tarif pour les téléamplificateurs	Même barème que le tarif Bleu 3 kVA Base pour clients non résidentiels

Bleu Utilisations Longues

Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA)	Forfait par kVA et en Euros par an :	504,24
Modalités avec comptage 6 kVA	Abonnement en Euros par an	1077,36
	Prix d'énergie en cC/kWh	3,13

Fournitures à partir de moyens de production non connectés au réseau

Générateur photovoltaïque	Forfait pour 1 kW (*) en Euros par an	130,08
	Par hW supplémentaire en Euros par an	10,68
Générateur éolien puissance ≤ 4 kW	Forfait pour 2 kW (*) en Euros par an	260,16
	Par hW supplémentaire en Euros par an	10,68
Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > 4 kW	Abonnement en Euros par kW par an	76,68
	Prix d'énergie en c€/kWh	3,13

⁽a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

^(*) Puissance minimum à facturer

Prix hors taxes $^{(a)}$ au :

01/07/2011

TARIF UNIVERSEL A

Tarifs 3 kVA : TARIFS SUPPRIMES, correspondance tarifaire : tarif Bleu option Heures Creuses avec une puissance souscrite de 6 kVA Cette grille sera supprimée le 15/08/2011 conformément à l'arrêté DEVE1019639A du 12/08/2010

		Mensualités	Prix d'énergie (cC/kWh)			
		d'abonnements (C)	Heures Pleines	Heures Creuses		
	Résidentiels	8,27	9,74	5,31		
3 kVA avec	Agricoles	8,27	9,74	5,31		
	Professionnel	11,49	11,41	5,31		
Heures Creuses	Services publics non communaux	11,49	11,41	5,31		
	Communaux	8,95	11,41	5,31		

 $Tarifs\ supérieurs\ \grave{a}\ 36\ kV\Lambda: EN\ EXTINCTION-ne\ sont\ plus\ proposés\ en\ métropole\ continentale$

		Mensualités d'a	bonnements (€)	Prix d'énergie
		Terme fixe ^(h)	+ €/kVA	(c€/kWh)
			au delà de 36 kVA	
	Professionnel	171,94	9,01	9,83
> 36 kVA sans	Services Publics	171,94	9,01	9,83
Heures Creuses	Communaux	113,52	3,87	9,83

		Mensualités d'abonnements (€)		Prix d'énerg	ie (cC/kWh)
		Terme fixe (h)	+ €/kVA		
			au delà 36 kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
> 36 kVA avec	Professionnel	212,34	10,77	9,83	5,36
Heures Creuses	Services Publics	212,34	10,77	9,83	5,36

⁽a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

⁽b) Le tarif Jaune n'étant pas appliqué dans les DOM, le terme fixe y est identique à celui appliqué pour une puissance de 36 kVA.

Prix hors taxes (ii) au : 01/07/2011

TARIF UNIVERSEL B

TARIFS SUPPRIMES, correspondance tarifaire: tarif Bleu option HC pour les $PS \le 36 \text{kVA}$ et tarif Jaune UM pour les $PS \ge 36 \text{kVA}$

		Mer	Prix d'énergie (cC/kWh)				
	Terme fixe	e pour une	Par kVA	Majoratio	n par kVA	Heures	Heures
	puissance de base de		supplémentaire	Compl. FMA	Supp. HC	Pleines	Creuses
	≥ 12 kVA 20,82		2,02	3,49	1,96	9,74	5,31
Résidentiels	24 kVA	60,90	4,66	3,49	1,96	9,74	5,31
Heures Creuses	30 kVA	88,86	4,66	3,49	1,96	9,74	5,31
	36 kVA			3,49	1,96	9,74	5,31
	>36 kVA	126.27	4.67	3.49	1.96	9.74	5.31

		Mer	Prix d'énergie (c€/kWh)				
	Terme fixe	e pour une	Par kVA	Majoratio	n par kVA	Heures	Heures
	puissance	de base de	supplémentaire	Compl. FMA	Supp. HC	Pleines	Creuses
	≥ 12 kVA 21,01		2,04	3,52	1,97	9,83	5,36
Non résidentiels	24 kVA	21 kVA 61,51		3,52	1,97	9,83	5,36
Heures Creuses	30 kVA	89,77	4,71	3,52	1,97	9,83	5,36
	36 kVA	118,03	4,71	3,52	1,97	9,83	5,36
	>36 kVA	127,49	4,72	3,52	1,97	9,83	5,36

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

Prix hors taxes (a) au : 01/07/2011

TARIF BLEU

Pour les DOM, application de la majoration liée à la rémanence d'octroi de mer

Octroi de mer au : 01/01/2011

Dans les DOM, une majoration liée à l'octroi de mer doit être ajoutée aux prix de l'énergie achetée appliqués en métropole selon le tableau suivant :

 MARTINIQUE
 Octroi de mer (c€/kWh)
 0,00000

 GUADELOUPE
 Octroi de mer (c€/kWh)
 0,33463

 LA REUNION
 Octroi de mer (c€/kWh)
 0,35110

 GUYANE
 Octroi de mer (c€/kWh)
 0,00000

NOTA : les prix des abonnements sont identiques à ceux appliqués en métropole.

(a) Les prix HT obtenus par addition des prix de l'énergie appliqués en métropole et de la majoration liée à l'octroi de mer, sont à majorer de la T.V.A. selon les taux applicables dans les DOM, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, le cas échéant des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements, ainsi que de tout nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Prix hors taxes (a) att : 01/07/2011

TARIF JAUNE - OPTION BASE en métropole continentale

		Prime fixe	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
		annuelle		Hiver	E	té			
	Version	(C/kVA)	Pointe	HPH	HCH	HPF.	LICE		
JAUNE	UL	42,60	8,984	8,984	6,414	4,175	2,958		
OPTION BASE	UM	30,12		420	7,288	4,212	3,001		
	UL	•	1,00	0,77	0,77	0,77	0,77		
Coefficients de puissance réduite * ou UL			1,00	1,00	0,39	0,39	0,39		
	ou UL		1,00	1,00	1,00	0,28	0,28		
	UM		T,	20	1,00	1,00	1,00		
Calcul des dépassements					13,21	C / HEURE	(b)		
Hiver		: de novembre	à mars inclus						
Elei		: d'avril à octobre inclus							
Pointe en UL		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus							
Heures Creuses		: 8h par jour to	us les jours						

 $^{^{\}ast}$ UL ; un seul dénive lé possible

TARIF JAUNE - OPTION EJP en métropole continentale

		Prime fixe	Prix de l'énergie (cC/kWh)				
		annuelle	Hi	ver		Eté	
	Version	(C/kVA)	PM	HH	LIPE	HCE	
JAUNE OPTION EJP	UL	40,92	26,181	6,968	3,920	2,837	
Coefficients de puissance rédu	rite * UL		1,00	0,58	0,58	0,58	
	ou UL		1,00	1,00	0,24	0,24	
Calcul des dépassements				13,21	C/HEURE	(9)	
Hiver		: de novembre à	mars inclus				
Elé		: d'avril à octob	re inclus				
Pointe Mobile		: 22 périodes de	18h de novem	bre à mars inc	lus		
Heures Creuses		: 8h par jour tot	is les jours de l'	élé			

^{*} Un seul dénivelé possible

Prix hors taxes $^{(a)}$ au : -01/07/2011

TARIF VERT A5 - OPTION BASE

Heures Creuses		: 8h par jour et	dimandre toute	la journée				
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus							
Eté	: d'avril à octobre inclus							
Hiver	: de novembre à mars inclus							
	Coefficients par		1,00	0,71	0,31	0,27	0,25	
des dépassements	$(k_3 k_2 k_1)$	4,30	C/kW	1,43	C/kW	35,87	C/kW	
Calcul	Comptage	Electro	опідне	KN (P	MAX P)	K (PM	IAX P)	
	CU		1,00	0,69	0,32	0,23	0,17	
de puissance réduite	MU		1,00	0,67	0,24	0,17	0,16	
Coefficients	LU		1,00	0,75	0,37	0,33	0,19	
	TLU		1,00	0,71	0,31	0,27	0,25	
Energie réactive (c€/kvarh)			1,770					
	CU	24,84	22,989	9,934	5,271	4,311	2,615	
OPTION BASE	MU	48,12	14,879	7,559	4,776	4,165	2,597	
A5	LU	68,64	10,678	6,406	4,386	4,044	2,529	
	TLU	98.76	6.916	5,564	4,237	3,950	2.451	
	Version	(C/kW)	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
		annuelle		Hiver		F	İté	
		fixe		111.	ac renergie (ee)	14111)		
		Prime		Prix	le l'énergie (cC/kWh)			

TARIF VERT A5 - OPTION EJP

		Prime fixe	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		annuelle	1	Hiver		Eté	
	Version	(€/kW)	PM	HH	HPE	HCE	
Α5	TLU	86,52	9,104	4,606	3,651	2,244	
OPTION EJP	MU	39,24	24,519	5,958	3,945	2,119	
Energie réactive (c€/kvarh)		•	1,770	•			
Coefficients	TLU		1,00	0,49	0,16	0,06	
de puissance réduite	MU		1,00	0,50	0,16	0,08	
Calcul	Energie C/kWh	Electr	onique	KN (PMAX-P) en	.C/kW K(PMAX-P) en C/kW	
des dépassements	1,09	4,09	C/kW	1,36		34,06	
•	Coefficients par	poste	1,00	0,49	0,16	0,06	
Hiver		: de novembre	à mars inclus				
Eté		: d'avril à octob	ore inclus				
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
Heures Creuses		: 8h par jour et	dimanche tou	rte la journée			

Prix hors taxes $^{(a)}$ au : -01/07/2011

TARIEVERT AS - OPTION BASE

		Prime				Prix de l'éner	gie (c€/kWh)			
		fixe annuelle		His	ver et Demi Sai	san		I	Eté	
	Version	(C/kW)	PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
	TLU	97,32	7,920	6,205	5,170	4,611	3,579	4,253	2,424	3,213
A8	LU	68,28	11,879	7,908	5,265	4,790	3,635	4,338	2,498	3,255
OPTION BASE	MU	44,52	17,491	10,456	5,978	5,359	3,983	4,489	2,559	3,217
	CU	21,72	27,132	14,306	6,868	6,084	4,336	4,671	2,617	3,233
Energie réactive (cC/kvarh)		•			1,770					•
	TLU		1,00	0,77	0,41	0,38	0,35	0,28	0,27	0,26
Coefficients	LU		1,00	0,73	0,44	0,41	0,38	0.32	0,31	0,18
de puissance réduite	MU		1,00	0,71	0,36	0,32	0,20	0,14	0,08	0,06
	CU		1,00	0,77	0,45	0,38	0,30	0.20	0.13	0,09
Calcul			Comptage électro	mique		KN (P:	MAX-P)	K (PMAX-P)		
des dépassements	(k-	k, k,)	4,31	€/kW		1,43 €/kW			35,90	€/kW
	Coefficients pa	ir poste	1,00	0,77	0,41	0,38	0,35	0,28	0,27	0,26
Hiver		: de décembre à	tévrier inclus			•			•	•
Demi-Saison		: novembre et mars								
Eté		: d'avril à octobre inclus								
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus								
Heures Creuses		: de 1h à 7h et s	amedi, dimane	he, jours tériés r	ationaux foute	la journée				

TARIF VERT A8 - OPTION EJP

		Prime fixe			Prix de l'éner	gie (cC/kWh)			
		annuelle	e Hiver et Demi-Saison			Elé			
	Version	(C/kW)	PM	нн	HD	HPE.	HCE	JA	
A8	TLU	80,28	9,529	5,337	3,881	4,010	2,204	2,858	
OPTION EIP	MU	38,52	24,686	6,942	4,509	4,317	2,156	2,956	
Energie réactive (c€/kvarh)			1,770					•	
Coefficients	TLU		1,00	0,49	0,24	0,14	0,05	0,02	
de puissance réduite	MU		1,00	0,52	0,22	0,15	0,11	0,03	
Calcul	Comptage		Energie E		Electronique	Electronique		i	
des dépassements	$(k_3 k_2)$		1,00 €/kWh		4,09	4,09 €/kW		1,36 €/ kW	
	Coefficients par	poste	1,00	0,49	0,24	0,14	0,05	0,02	
Hiver		: de décembre à	février inclus		•		•		
Demi-Saison		: novembre et r	nars						
Eté		: d'avril à octob	re inclus						
Pointe Mobile		: 22 périodes de	e 18h de novem	bre à mars incli	us				
Heures Creuses		: de 1h à 7h et s	amedi, dimand	ne, jours fériés i	nationaux loule	la journée			

TARIF VERT A - OPTION MODULABLE

		Prime	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		fixe						
		annuelle	Jour		Semaine			
	Version	(€/kW)	РМ	HM	DSM	SCM		
A	TLU	88,20	8,126	5,457	4,330	3,176		
OPTION MODULABLE	MU	51,60	16,943	5,998	4,888	3,222		
Energie réactive (c€/kvarh)				1,770				
Coefficients	TLU		1,00	0,51	0,51	0,12		
de puissance réduite	MU		1,00	0,66	0,32	0,30		
Calcul	Ener	rgie	Electronique		KN (PMAX-P)			
des dépassements	0,70	C/kWh	4.08	C/kW	1,36 C/kW			
-	Coefficients par	poste	1,00	0,51	0,51	0.12		
Hiver Mobile		: 9 semaines						
Demi-Saison Mobile		: 19 semaines						
Saison Creuse Mobile		: 24 semaines						
Pointe Mobile		: 22 périodes de	e 18h de novem	bre à mars incli	15			

Prix hors taxes $^{\rm (a)}$ au : 01/07/2011

TARIF VERT B - OPTION BASE

		Prime				Prix de l'éner	gie (c€/kWh)			
		fixe annuelle		1.12	ver et Demi-Sa			1	Eté	
	Version	(€/kW)	PTE	I HPH I HP.		I HCH	l hcd	HPE	HCE	l ia
	TLU	69.48	6,700	5,794	4,773	4,224	3,198	3,920	2,136	2,906
R	LU	52.92	10,137	7,134	4,773	4.310	3,198	3,958	2,136	2,924
OPTION BASE	MU	39,12	14,199	8,718	4,773	4,411	3,198	3,999	2,214	2,945
	CU	28,8	20,115	11,025	4,773	4,559	3,198	4,032	2,247	2,961
Energie réactive (c€/ kvarh)					1,550					
	TLU		1,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,22
Coefficients	LU		1,00	0,76	0,40	0,38	0,33	0,32	0,30	0,29
de puissance réduite	MU		1,00	0,80	0,50	0,47	0,43	0,42	0,40	0,39
	CU		1,00	0,86	0,63	0,61	0,57	0,55	0,54	0,53
Calcul			Comptage électro	ortique		KN (PMAX-P)			K(P)	(AX-P)
des dépassements	(k₃	k ₂ k ₁)	2,97	'€/kW		0,99	€/kW		24,74	€/kW
	Coefficients pa	ir poste	1,00	0,74	0,33	0,31	0.26	0,25	0,24	0,22
Hiver		: de décembre à	à février inclus							
Demi-Saison		: novembre et i	nars							
Eté		: d'avril à octob	ore inclus							
Pointe		: 2h le matin et	2h le soir de de	cembre à févrie	r inclus					
Heures Creuses		: de 1h à 7h et s	samedi, dimano	he, jours fériés r	nationaux toute	la journée				

TARIF VERT B - OPTION EJP

		Prime fixe	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
		annuelle	Hiver et Demi-Saison			Elé			
	Versien	(C/kW)	PM	HH	HD.	HPE	HCE	JA	
В	TLU	69,00	8,064	4,658	3,369	3,666	1,991	2,633	
OPTION EJP	MU	39,24	18,285	5,709	3,629	3,826	2,146	2,709	
Energie réactive (cC/kvarh)				1,550			•	•	
Coefficients	TLU		7,00	0,50	0,24	0,19	0,15	0,11	
de puissance réduite	MU		1,00	0,54	0,30	0,25	0,21	0,18	
Calcul	Co	mptage	Energie		Electronique		KN (PMAX-P)		
des dépassements	(k ₃ k ₂)	0,49 €/kWh		2,86 €/kW		0,96 €/kW		
	Coefficients p	ar poste	1,00	0,50	0,24	0,19	0,15	0,11	
Hiver	•	: de décembre à	février inclus					•	
Demi-Saison		: novembre et n	nars	THE STATE OF THE PARTY OF THE P			Maria de Carres	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	
Elé		: d'avril à octob	re inclus	······································					
Pointe Mobile		: 22 périodes de	18h de novem	bre à mars inclu	ıs				
Heures Creuses		: de 1h à 7h et s	amedi, dimand	ne, jours fériés r	nationaux toute	la journée			

TARIF VERT B - OPTION MODULABLE

TARIFS SUPPRIMES, correspondance tarifaire : Tarif Vert B Option EJP avec version inchangée

		Prime		Prix de l'énei	gie (c€/kWh)	
		fixe				
		annuelle	Jour		Semaine	
	Version	(€/kW)	PM	HM	DSM	SCM
В	TLU	69,12	7,907	4,860	3,959	2,884
OPTION MODULABLE	MU	39,36	15,870	5,309	4,201	2,884
Energie réactive (c€/ kvarh)				1,550		
Coefficients	TLU		1,00	0,51	0,42	0,30
de puissance réduite	MU		1,00	0,66	0.61	0,53
Calcul	Ene	rgie	Electr	onique	KN (PMAX-P)	
des dépassements	0,47	' €/kWh	2,89	€/kW	0,96	€/kW
	Coefficients par	poste	1,00	0,51	0,42	0,30
Hiver Mobile	•	: 9 semaines				
Demi-Saison Mobile		: 19 semaines				
Saison Creuse Mobile		: 24 semaines				

Prix hors taxes (ii) au : 01/07/2011

TARIF VERT C - OPTION BASE

		Prime				Prix de l'éner	gie (c€/kWh)							
		fixe												
		annuelle			ver et Demi-Sai	1			Eté					
	Version	(€/kW)	PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA				
	TLU	63,81	6,446	5,475	4,455	3,906	2,881	3,678	1,899	2,669				
C	LU	47,28	9,708	6,816	4,455	3,992	2,881	3,699	1,918	2,677				
OPTION BASE	MU	33,60	13,564	8,400	4,455	4,093	2,881	3,721	1,941	2,690				
	CU	23,16	19,178	10,707	4,455	4,241	2,881	3,740	1,959	2,699				
Energie réactive (cC/kvarh)					1,390									
	TLU		1,00	0,71	0,27	0,25	0,21	0,20	0,19	0,78				
Coefficients	LU		7,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,24				
de puissance réduite	MU	1	1,00	0,78	0,42	0,40	0,36	0,35	0,34	0,33				
	CU		1,00	0,83	0,56	0,54	0,50	0,49	0,48	0,48				
Calcul	Con	iptage	Electr	onique	KN (PMAX P)				K (PMAX P)					
des dépassements	(k,	k ₂ k ₁)	2,21 €/kW		0,74 €/kW				18,40 €/kW					
	Coefficients pa	r poste	1,00	0,71	0,27	0,25	0,21	0,20	0,19	0,18				
Hiver	,	: de décembre à	février inclus	•		•		•		•				
Demi-Saison		: novembre et n	าลาร											
Eté		: d'avril à octob	re inclus											
Pointe		: 2h le matin et	2h le soir de dé	cembre à févrie	r inclus									
Heures Creuses		: de 1h à 7h et s	amedi, dimane	he, jours fériés i	rationaux toute	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée								

TARIF VERT C - OPTION EJP

		Prime			Prix de l'éner	gie (cC/ kWh)			
		fixe							
		annuelle	Hiver et Demi-Saison			E		Eté	
	Version	(C/kW)	PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
C	TLU	63,000	7,790	4,492	3,195	3,492	1,825	2,465	
OPTION EJP	MU	33,480	16,169	5,424	3,369	3,577	1,908	2,508	
Energie réactive (c€/kvarh)				1,390					
Coefficients	TLU		1,00	0,48	0,19	0,14	0,11	0,09	
de puissance réduite	MU		1,00	0,52	0,24	0,20	0,17	0,16	
Calcul	Co	nptage	Energie		Electronique		KN (PMAX-P)		
des dépassements	4)	е k ₂)	0,38 €/ kWh		2,14 €/kW		0,71 €/kW		
	Coefficients pa	ır poste	1,00	0,48	0,19	0,14	0,11	0,09	
Hiver		: de décembre à	février inclus				•	•	
Demi-Saison		: novembre et n	าสาร						
Eté		: d'avril à octob	re inclus						
Pointe Mobile		: 22 périodes de	18h de novem	bre à mars inclu	IS				
Heures Creuses		: de 1h à 7h et s	amedi, dimanc	he, jours fériés i	nationaux toute	la journée			

TARIF VERT C - OPTION MODULABLE TARIFS SUPPRIMES, correspondance tarifaire : Tarif Vert C Option EJP avec version inchangée

		Prime	Prix de l'énergie (cC/kWh)					
		fixe						
		annuelle	Jour		Semaine			
	Version	(C/kW)	PM	HM	DSM	SCM		
C	TLU	63,12	7,578	4,530	3,629	2,552		
OPTION MODULABLE	MU	33,48	15,550	4,980	3,869	2,552		
Energie réactive (c€/kvarh)				1,390	•	•		
Coefficients	TLU		1,00	0,46	0,37	0,24		
de puissance réduite	MU		1,00	0,61	0,54	0,45		
Calcul	Lines	gie	Electronique		KN (PMAX-P)			
des dépassements	0,37	C/kWh	2,15	C/kW	0,72 C/kW			
	Coefficients par	poste	1,00	0,46	0,37	0,24		
Hiver Mobile	•	: 9 semaines			•			
Demi Saison Mobile		: 19 semaines						
Saison Creuse Mobile		: 24 semaines						
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus							

Prix hors taxes $^{(a)}$ au : -01/07/2011

TARIFICATION A LA PUISSANCE MAJORATION - MINORATION

Tension de	Taux de correcti	on (€/kW/an)	
livraison	A	В	C
BT (*)	17,00		
HTA1	00,0	28,10	50,50
HTA2 et HTB1	-23,85	0,00	21,88
HTB2	-45,73	-21,88	0,00
HTB3	-58,21	-34,36	-12,48

Coefficients de v	Coefficients de versionnage								
TLU	LU	МU	CU						
1,00	0,82	0,61	0,38						

Le montant de majoration ou de minoration de la prime fixe annuelle est obtenu en multipliant la puissance souscrite maximale par le taux défini par la catégorie tarifaire, la tension d'alimentation et par le "coefficient de versionnage". Excuple: Tarif Vert A MU ayant une puissance souscrite maximale de 5 000 kW raccorde en HTB1: Correctif = $5 000 \text{ kW} \times (-23.83) \times 0.61 = -72.742.5 \text{ C/an (minoration)}$

(*) : montant à appliquer à la puissance réduite quelle que soit la version

TARIE VERT MT - OPTION BASE

TAKIT VEKT WIT - OF HOLV BASE	
(Contrats à la tension)	
EN EXTINCTION - n'est plus proposé	

		Prime		Prix c	le l'énergie (c€/	kWh)		
		fixe						
		annuelle	Hiver			Eté		
	Version	(€/kW)	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
	TLU	167,52	10,542	7,934	5,705	3,359	1,982	
MT	LU	102,72	16,819	10,305	6,554	3,575	2,134	
OPTION BASE	MU	61,80	24,266	12,379	7,397	3,872	2,341	
	CU	23,52	34,688	16,155	9,183	4,160	2,557	
Energie réactive (c€/kvarh)				1,770				
	TLU		1,00	0,76	0,30	0,14	0,05	
Coefficients	LU		1,00	0,76	0,30	0,14	0,05	
de puissance réduite	MU		1,00	0,75	0,30	0,13	0,04	
•	CU		1,00	0,76	0,29	0,14	0,04	
Hiver		: de novembre à	a mars inclus					
Eté		: d'avril à octob	re inclus					
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à tévrier inclus						
Heures Creuses		: 8h par jour et dimanche toute la journée						

Prix hors taxes $^{(a)}$ au ; -01/07/2011

TARIF JAUNE - OPTION BASE EN CORSE

		Prime	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		fixe					
		annuelle	I	liver (4 mo	is)	Eté (8	mois)
	Version	(C/kVA)	Pointe	HPH	HCH	HPE	HCF.
JAUNE	UL	71,16	7,933	7,933	6,062	4,039	3,728
OPTION BASE	UM	25,08		11,537	8,050	4,425	4,066
	UL		1,00	0,80	0,80	0.80	0,80
Coefficients de Puissance réduite *	ou UL		1,00	1,00	0,35	0,35	0,35
	ou UL		1,00	1,00	1,00	0,18	0,18
	UM		1,0	JØ	1,00	1,00	1,00
Calcul des dépassements				15,230	€/IEURE		
Hiver		: 4 mois					
Eté : 8 mc							
Pointe en UL	r en hiver						
Heures Creuses : 8h par jour, tous les jours							

 $^{^{\}ast}$ UL : un seul dénivelé possible

TARIF VERT A5 - OPTION BASE EN CORSE

	Prime Prix de l'énergie (cC/1										
		annuelle		Hiver (4 moi	s)	Eté (8	mois)				
	Version	(€/kW)	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE				
	TLU	127,32	5,249	5,092	4,643	3,976	3,684				
A5	LU	63,12	9,247	7,682	6,076	4,249	3,911				
OPTION BASE	MU	31,80	12,895	10,050	7,386	4,493	4,119				
	CU	10,32	17,966	13,339	9,205	4,839	4,411				
Energie réactive (c€/kvarh)			1,755								
	TLU		1,00	0,77	0,.32	0,15	0,01				
Coefficients	LU		1,00	0,76	0,29	0,12	0,01				
de puissance réduite	MU		1,00	0,75	0,24	0,06	0,01				
	CU		1,00	0,68	0,03	0,01	0,01				
Calcul	Comptage	Electro	onique KN (PMAX-P)			K (PMAX-P)					
des dépassements	$(k_3 k_2 k_1)$	4,86	€/kW	1,62 €/kW		40,50 €/kW					
·	Coefficients	par poste	1,00	0,77	0,32	0,15	0,01				
Hiver	: 4 mois										
Eté	: 8 mois										
Pointe	: 4h par jour en hiver										
Heures Creuses	: 8h par jour, tous les jours										

 \bar{y} compris la majoration, appliquée au prix de l'énergie, liée à l'octroi de mer au :

01/01/2011

Prix hors taxes (a) au : 01/07/2011

TARIF VERT - OPTION BASE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, EN CORSE ET A SAINT PIERRE & MIQUELON

Département	Version	Prime fixe	Prix de l'énergie (c€/kWh) (*)				Coefficients de puissance réduite					Energie Réactiv			
		(C/kW/an)	Pointe	HP		HC.		Pointe	HP		HC.		(cC/kvarh)		
	1.U	90,12	11,681	6,135		2,388		1,00	0,.	320	0,	.02			
MARTINIQUE	MU	55,68	15,049	6,5	539	2,5	557	1,00	0.	290	0,	.01	0,867		
	CU	21,96	20,984	7,2	7,249		2,853		0,210		0,01				
	I.U	84,72	11,221	6,0	6,024 6,474				0,250		0,04				
GUADELOUPE	MU	43,44	15,410	6,-					0,210		0,01		0,867		
	CU	21,36	19,563	6,9	922	3,461		1,00	0,130		0,01				
	LU	102,24	7,737	5,462		3,401		1,00	0,500		0,18				
GUYANE	MU	64,80	12,579	6,664 8,458		6,664		3,519		1,00	0,460		0,13		0,867
	CU	20,64	19,698			4,390		1,00	0,410		0,10				
CORSE	LU	114,36	12,684	6,320		6,320 3,347		347	1,00	0,580		0,24			
(en extinction	MU	69,96	22,289	7,780		3,464		1,00	0,540		0,17		1,982		
n'est plus proposé)	CU	19,44	32,571	10,722		4,367		1,00	0,500		0,21				
ST PIERRE	LU	107,16	8,487	5,415		2,935		1,00	0,580		0,24				
&:	MU	65,88	14,618	6,682		2,935		1,00	0,540		0,16		0,867		
MIQUELON	CU	18,00	22,353	9,239		3,719		1,00	0,490		0,20				
			Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH	Pointe	HPE	HCE	HPH	HCH			
·	LU	82,56	10,987	7,231	4,977	3,906	3,462	1,00	0,49	0,17	0,07	0,01			
I.A REUNION	MU	44,16	14,485	8,318	5,534	4,284	3,815	1,00	0,47	0,14	0,02	0,01	1,485		
	CU	19,80	18,687	9,625	6,202	4,740	4,238	1,00	0,40	0,03	0,07	0,01			

	Octroi de mer (cC/kWh)	Structure horosaisonnière
MARTINIQUE	0,0000	- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche
		- Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUADELOUPE.	0,3148	- Pointe : 5 heures par jour sauf dimanche
		- Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUYANE	0,0000	- Pointe : 5 houres par jour sauf-dimanche
		- Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
CORSE.	-	- Pointe : 4 heures par jour de novembre à mars
		- Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
ST PIERRE &	-	- Pointe : 4 houres par jour, tous les jours
MIQUELON		- Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
		- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche
LA REUNION	0,3192	- Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
		- Eté : 7 mois par an

^(*) Prix majorés au titre de l'octroi de mer